



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0094

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

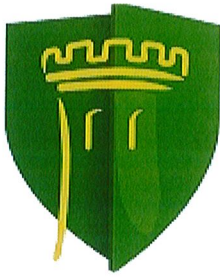
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0095

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2021.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2021.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0096

N° de feuillet :

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Marie OUESLATI, conseillère municipale, Monsieur le Maire expose qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat venant directement après le dernier élu est Monsieur Denis SCHWEYER.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la démission de Madame Marie OUESLATI,
- PREND acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Denis SCHWEYER.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0097

N° de feuillet :

Arrivée de Mme Sonia DAULL-ENTZ à 19h33

4. Modification de la composition de différents organismes

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Suite à la démission de Madame Marie OUESLATI, Monsieur le Maire expose qu'il convient de la remplacer dans les différents organismes dans lesquels elle était membre :

- Commission Education, Culture et Jeunesse
- Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il est proposé de modifier la composition des organismes suivants :

- Commission Education, Culture et Jeunesse : Monsieur Gilles BETTINGER
- Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : Monsieur Denis SCHWEYER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE les modifications de composition des commissions susmentionnées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0098

N° de feuillet :

5. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition des services avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 novembre 2018, l'ensemble du personnel communal était transféré à la CAH ; cette dernière les mettant à disposition de la commune par convention de mise à disposition.

Un projet d'avenant n°2 à la convention précitée tel qu'annexé à la présente délibération, actualise cette dernière à la réalité des effectifs actuels de la commune notamment eu regard au transfert de la compétence "lecture publique" à la CAH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0099

N° de feuillet :

6. Mesures compensatoires pour les lotissements du Krautgarten et du Haslen

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1^{er} volet : le financement de mesures compensatoires environnementales

Par arrêtés préfectoraux en date des 26 juin 2018 et 18 août 2020, la Préfecture du Bas-Rhin a permis au Crédit Mutuel Aménagement Foncier de déroger à l'interdiction de l'enlèvement d'espèces végétales protégées (gagées de près et des champs) sur les espaces dévolus à la construction des lotissements du Haslen et du Krautgarten.

En contrepartie à ces dérogations, la Préfecture du Bas-Rhin oblige le Crédit Mutuel Aménagement Foncier à compenser ces atteintes par la mise à disposition de surfaces de compensation et à la mise œuvre de mesures dédiées en faveur de la faune et la flore.

A cet effet, le Crédit Mutuel Aménagement Foncier a sollicité le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) comme opérateur de compensation afin que ce dernier d'une part, établisse un plan de gestion des sites compensés et d'autre part, gère la mise en œuvre de ces actions sur une période de 30 ans pour les sites compensés du Haslen et du Krautgarten.

Le budget prévisionnel total lié à la mise en œuvre de ces mesures s'élève à 393 857 € sur 30 ans.

Il est envisagé que la commune participe à la mise en œuvre de ces mesures compensatoires à hauteur de 14 425 € au titre des actions de sensibilisation envers le public (mise en place de signalétique et communication à destination du public).

Le projet de convention financière tel qu'annexé à la présente délibération détaille les modalités administratives, techniques et financières de la mise en œuvre de ces mesures compensatoires.

2nd volet : le bail emphytéotique

Les arrêtés préfectoraux précités déterminent également les surfaces à compenser à savoir pour le lotissement du Haslen et pour le lotissement du Krautgarten.

La commune étant propriétaire de parcelles pouvant faire l'objet de zones de compensation sur les lieux-dits du Haslen, du Krautgarten et du Hardwald, il est envisagé que la commune au moyen d'un bail emphytéotique tel qu'annexé à la présente délibération, loue au CSA au prix d'un euro, les parcelles suivantes :

Pour le lotissement du Haslen

- parcelle n°89, section 17, au lieu-dit Hardwald, d'une superficie 13,4 ares,
- parcelles n°3, 4, 5, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784 et les parcelles provisoires (1)/6, (3)/9, (5)/10, (7)/13, (9)/14, (11)/16, (13)/17, (15)/18, (17)/19, (19)/20 section 22, au lieu-dit Haslen, d'une superficie de 253,15 ares.

Pour le lotissement du Krautgarten

- parcelle n°40, 80, 82, 84 et 85 section 17, au lieu-dit Hardwald, d'une superficie totale de 62,47 ares,
- parcelles n°767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783 section 22, au lieu-dit Haslen, d'une superficie de 71 ares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les surfaces restantes à compenser :

- pour le lotissement du Krautgarten, feront l'objet d'une gestion communale au lieu-dit Krautgarten (28,14 ares) et seront fixées pour 30 ans au travers d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur les parcelles concernées,
- pour le lotissement du Haslen, feront l'objet d'acquisitions sur le lieu-dit du Hardwald (36,6 ares) et sur le Haslen (2,09 ares) en vue de la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique avec le CSA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention financière susmentionné,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière ainsi que tout document y afférent,
- APPROUVE le projet de bail emphytéotique susmentionné,
- CHARGE Monsieur le Maire en sa qualité de notaire, de la rédaction dudit bail emphytéotique en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur ZOTTNER, Adjoint au Maire à signer ledit bail ainsi que tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 02/12/2021



ID : 067-216704585-20211124-2021DEL_0099-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0100

N° de feuillet :

7. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : exonération des dispositifs publicitaires apposés sur le mobilier urbain

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la taxe sur les emplacements publicitaires fixes a été instituée sur le territoire de la commune de Schweighouse-sur-Moder par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2014.

Dans le cadre de l'évolution du réseau de transports RITMO, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ambitionne d'installer, progressivement, un certain nombre d'abris bus publicitaires sur plusieurs communes du territoire dont Schweighouse-sur-Moder.

Or, l'article L.2333-6 du CGCT prévoit que si une commune lève la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), il ne peut être perçu au même titre, une redevance d'occupation du domaine public.

Afin que la CAH puisse continuer de bénéficier d'une redevance d'occupation du domaine public de la part du futur titulaire du contrat de concession "RITMO", le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires apposés sur le mobilier urbain implanté lié au RITMO sur le territoire communal, en application de l'article L.2333-8 du CGCT à compter du 1er janvier 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0101

N° de feuillet :

8. Cession d'une partie de parcelle communale à Monsieur Matthieu LUGENBUHL et Madame Sarah SEMLER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Matthieu LUGENBUHL et Madame Sarah SEMLER domiciliés 17 rue des Genêts à Schweighouse-sur-Moder souhaitent acquérir un morceau de terrain issu de la parcelle 708/190 section 19 et cadastrée par PV d'arpentage provisoire n° (2) /190 d'une contenance 3,13 ares.

Il propose de céder ce terrain au prix de vente de 1 050 € l'are, soit 3 286,50 €. Les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder cette parcelle issue de la parcelle 708/190 d'une contenance de 3,13 ares à Monsieur Matthieu LUGENBUHL et Madame Sarah SEMLER au prix de 3 286,50 €,
- PREND acte que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0102

N° de feuillet :

9. Désaffectation et déclassement d'une parcelle communale

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée 495/232 section 21 d'une surface de 19,68 ares affectée au domaine public communal de voirie.

Une nouvelle parcelle, issue de la parcelle précitée, a été établie par voie d'arpentage, et est cadastrée provisoirement parcelle (1)/232 section 21. Sa surface s'élève à 0,75 ares. Cette parcelle est sur-bâtie du bien affecté à un service public, à savoir la voirie communale. Cette parcelle est une impasse et n'est pas utilisée par la circulation routière. Il convient de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour l'intégrer définitivement au domaine privé communal en vue d'une cession aux époux NEUFELD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle d'assiette susmentionnée,
- PRONONCE le déclassement du domaine public vers le domaine privé communal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0103

N° de feuillet :

10. Cession d'une parcelle communale aux époux NEUFELD

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les époux NEUFELD domiciliés 5 cité Franck souhaitent acquérir la parcelle desservant l'entrée de leur propriété, cadastrée provisoirement parcelle (1)/232 section 21.

Il indique que la surface du terrain est de 0,75 ares.

Il propose de céder ce terrain au prix d'usage de 10 000 € l'are soit un montant de 7 500 €, les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder la parcelle référencée ci-dessus au prix de 7 500 € aux époux NEUFELD,
- PREND acte que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0104

N° de feuillet :

11. Acquisition d'une parcelle auprès de DOMIAL

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération prise lors de sa séance du 22 juin 2016, ce dernier avait autorisé la cession d'un terrain communal cadastré section 50 parcelles 245/90 et 347/91 d'une superficie totale de 24,30 ares à DOMIAL pour la construction de la résidence Séniors.

Lors de la pose de la clôture, des arbres existants empêchaient une pose rectiligne de cette dernière nécessitant de contourner les racines d'arbres existantes créant dès lors un morceau de terrain.

DOMIAL propose de rétrocéder ce morceau de terrain (PV d'arpentage provisoire de GRAFF/KIEHL section 50 n°(2)/91 d'une contenance de 0,18 ares à la commune à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle actuellement désignée section 50 n°(2)/91 d'une contenance de 0,18 ares à DOMIAL à l'euro symbolique,
- PREND acte que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de DOMIAL,
- CHARGE le notaire de DOMIAL de la rédaction de l'acte à établir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0105

N° de feuillet :

12. Classement de voirie dans le domaine public

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Par conséquent, afin que les nouvelles voiries soient prises en compte dans le calcul de la DGF pour 2023, il signale que les modifications ne peuvent être retenues que si elles portent sur les voies à caractère de rue et les voies à caractère de chemin du domaine public communal, avec désignation du nom des voies et indication de leur longueur en mètres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SE PRONONCE sur le classement dans la voirie communale des voies suivantes : rue de l'Ancienne Brasserie (150 m) et rue du Potager (225 m). Ce qui permet d'identifier 375 mètres linéaires de voie communale supplémentaire au 32 054 mètres déjà existants,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0106

N° de feuillet :

13. Vente d'un local commercial à la SCI LARA

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un immeuble section 21 parcelle 88 situé 88 route d'Ohlungen comprenant 5 lots.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ces 5 lots consistent en :

- Un premier local commercial d'une superficie de 109 m² occupé par un institut de beauté,
- Un deuxième local commercial d'une superficie de 240 m² occupé par une boulangerie,
- Un troisième local commercial d'une superficie de 80 m² occupé par une pizzeria,
- Un local de stockage d'une superficie de 60 m² occupé de manière conjointe par l'institut de beauté et la boulangerie,
- Un ensemble comprenant un logement d'une superficie de 120 m² ainsi qu'une terrasse, une cage d'escalier et un sous-sol (184 m² de caves et garages) occupé par un particulier.

La SCI Lara actuel locataire du premier local commercial, a souhaité acquérir ledit bien.

Après avis des domaines, il est envisagé de lui céder au prix de 140 500 € hors frais de notaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 140 500 € au profit de la SCI Lara, dans les conditions ci-exposées,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir ainsi que du futur règlement de copropriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent dont notamment l'esquisse d'étages et l'établissement des diagnostics d'usage.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier, M. Fritzinger + procuration de M. Bettinger, M. Schweyer)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0107

N° de feuillet :

14. Subvention énergies renouvelables

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m2 pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m2 pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
WEBER Maryline	11 rue Albert Schweitzer	297,60 €
WOLFF Claude	9 rue des Champs	312,27 €
BERTRAND Jeannot	14 rue de la Forêt	352,66 €
	TOTAL	962,43 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser les subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0108

N° de feuillet :

15. Subvention Association du foyer de la Paroisse Protestante

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Association du foyer de la Paroisse Protestante pour la prise en charge de factures relatives à l'acquisition d'une autolaveuse, de trois sèche-mains, de quatre distributeurs de savon et de deux chauffe-eaux.

Le montant total des factures s'élève à 7 627,26 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type de fournitures à hauteur de 15 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- VERSE une subvention de 1 144,08 € à l'Association du foyer de la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0109

N° de feuillet :

16. Subvention site scolaire Marelle-Moulin - classe musicale

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire « Marelle-Moulin » pour obtenir une participation financière au projet « classe musicale à la Hoube » qui a eu lieu du 18 au 22 octobre 2021 et qui concerne 54 élèves de Schweighouse.

Il propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 2 430 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 430 € concernant le projet « classe musicale à la Hoube »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatrième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à M. FRITZINGER Yves

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2021DEL_0110

N° de feuillet :

17. Rapport d'activité 2020 de la CAH

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel des établissements publics de coopération intercommunale, rapport qui doit être transmis aux Maires des communes membres lesquels doivent le communiquer à leur Conseil Municipal. Ce rapport est accompagné du compte administratif 2020 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation. Il a été envoyé à chaque conseiller par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :